



citrix™

Code de conduite professionnelle de Citrix

Juin
2021

Message du PDG

Notre Code de conduite professionnelle établit les normes de conduite des personnes travaillant pour la société Citrix ou au nom de cette dernière. Ce document important présente nos valeurs et sert de fondement aux politiques et pratiques de Citrix. Tous les collaborateurs de Citrix doivent agir avec intégrité ; il leur incombe de respecter le Code, les politiques de Citrix, ainsi que toutes les lois et réglementations applicables.

Si vous avez une question concernant le Code, si vous avez besoin d'un conseil au sujet d'une préoccupation d'ordre juridique ou éthique, ou si vous souhaitez nous faire part de vos préoccupations, contactez votre manager, le [Chief Compliance Officer](#), [Chief People Officer](#) de Citrix, ou utilisez le [service d'assistance](#) Citrix ou [la liste des contacts et les outils relatifs aux ressources humaines](#), auxquels vous pouvez accéder via Backstage. Toutes les préoccupations soulevées feront l'objet d'un traitement rapide et approfondi. Sachez que Citrix ne tolérera aucune représaille ou action néfaste à votre encontre pour avoir communiqué une préoccupation en toute bonne foi.

Citrix s'efforce d'incarner ses valeurs fondamentales, à savoir l'intégrité, le respect, la curiosité, le courage et l'unité. Dans cette optique, engageons-nous également à lire, comprendre et respecter le présent Code. Je vous remercie par avance de votre engagement envers Citrix et de vos efforts pour préserver notre culture de l'éthique.

David Henshall

Introduction

Normes de Citrix

Ce Code énonce les attentes de Citrix à l'égard de la communauté Citrix. Nous ne vous demandons pas de connaître le Code et toutes les politiques de Citrix par cœur.

Cependant, nous attendons de votre part une compréhension de base des problèmes et une compréhension approfondie des questions en rapport avec votre poste. Bien que le Code couvre de nombreux sujets, il n'est pas exhaustif et n'est pas destiné à traiter chaque situation. Les politiques de Citrix sont disponibles sur nos sites Web internes ou auprès de votre contact au sein des ressources humaines ou du service juridique.

En respectant un certain nombre de lignes directrices, vous aidez Citrix à maintenir des normes élevées en matière de conduite professionnelle :

- Respecter la loi et les politiques de Citrix en toute circonstance, en faisant appel à votre bon jugement, à votre bon sens et aux plus hautes normes de conduite éthique
- Traiter tous les salariés, clients et partenaires de Citrix de manière honnête et équitable
- Divulguer les activités, les intérêts financiers ou les relations pouvant constituer un conflit d'intérêts ou s'y apparenter ; obtenir l'autorisation écrite préalable, le cas échéant
- Créer un environnement au sein duquel les salariés se sentent à l'aise pour exprimer leurs préoccupations
- Protéger et utiliser correctement les informations exclusives et confidentielles de Citrix, ses actifs et ses ressources, ainsi que ceux des partenaires commerciaux et des clients de Citrix
- Signaler un comportement présumé contraire à l'éthique ou illégal aux ressources appropriées de Citrix
- Toujours poser vos questions ou communiquer au sujet de potentielles violations des législations, du présent Code ou des politiques de Citrix. Vous pouvez le faire de plusieurs façons (reportez-vous à la section « Poser des questions et communiquer des préoccupations » à la fin de ce Code), en toute confidentialité et anonymement, si vous le souhaitez et si cette pratique est autorisée dans votre pays
- Coopérer avec le personnel de Citrix qui mène des enquêtes

Citrix attend de la communauté Citrix du monde entier qu'elle se conforme au présent Code et aux politiques de Citrix. Citrix s'engage à agir rapidement et de façon cohérente contre quiconque enfreint le Code, ce qui peut se traduire par la prise de mesures disciplinaires, la résiliation d'un contrat d'emploi ou la fin d'une relation commerciale.

Question

Je travaille dans plusieurs pays où il existe différentes lois et pratiques commerciales. Dois-je respecter le Code ? Que se passe-t-il si le Code diffère des lois et pratiques commerciales du pays dans lequel je fais des affaires ?

Réponse

Chacun, dans le monde entier, doit respecter le Code, peu importe le pays dans lequel il se trouve, ou l'organisation ou l'entreprise Citrix dans laquelle il travaille. Le Code établit des normes mondiales de conduite professionnelle à suivre dans le cadre des activités menées par Citrix, peu importe votre localisation géographique. Lorsqu'il existe des différences entre le Code et les lois ou pratiques commerciales locales, vous devez toujours suivre les normes de conduite les plus élevées. En cas de conflit, vous êtes toujours censé poser des questions et faire part de vos préoccupations avant d'agir.

Agir avec éthique

Environnement de travail Citrix

Tous les salariés doivent être traités équitablement et avec respect.

La diversité des salariés et l'égalité des chances pour tous sont deux éléments auxquels Citrix accorde une grande valeur. De plus, le bien-être des salariés est également très important pour nous. Citrix respecte aussi bien l'environnement dans lequel la communauté Citrix travaille que les gens dont elle dépend.

Citrix s'engage fermement dans la défense de l'Égalité des chances professionnelles et dans le respect de toutes les lois fédérales, de l'État et locales interdisant toute discrimination en matière d'emploi fondée sur l'âge, la race, la couleur, le sexe, l'orientation ou l'identité sexuelle, l'origine ethnique, l'origine nationale, la citoyenneté, la religion, le statut de porteur génétique, le handicap, la grossesse, l'accouchement ou toute affection médicale associée, le statut matrimonial, le statut protégé d'ancien combattant ou tout autre élément protégé.

Citrix utilise les informations des candidats en conformité avec la Déclaration relative au recrutement chez Citrix.

Les personnes en situation de handicap nécessitant un aménagement raisonnable pour réaliser leurs démarches de candidature peuvent nous contacter au (877) 924-8749 ou envoyer un courrier électronique à AskHR@citrix.com pour obtenir de l'aide.

Dans le cadre de son engagement pour un environnement de travail positif, Citrix attend de tous ses salariés qu'ils adhèrent à ses valeurs fondamentales, notamment celle consistant à traiter chacun avec respect. Citrix interdit toute conduite qui crée un environnement de travail intimidant, offensant ou hostile, ou qui nuit à la performance au travail. Citrix dispose de politiques sur la discrimination, le harcèlement sexuel et d'autres types de harcèlement qui spécifient des exemples de conduite inappropriée ainsi que les procédures à suivre pour signaler, enquêter et traiter toute plainte concernant une conduite inappropriée.

Reportez-vous au document [Politique contre le harcèlement et la discrimination](#) de Citrix.

Il est essentiel de préserver la santé et la sécurité des salariés de Citrix et des autres personnes travaillant dans ses bureaux. Vous ne devez jamais recourir à la violence ou entreprendre des actions préjudiciables. Ces dernières peuvent inclure :

- des menaces de violences physiques ou psychologiques ;
- un comportement violent ou intimidant ; et
- la distribution, la vente ou la possession de drogues illégales ou de toute autre substance réglementée (sauf à des fins médicales approuvées) dans les locaux de Citrix, de clients ou de partenaires commerciaux.

Reportez-vous au document [Health and Safety Guidelines](#) de Citrix.

Une consommation modérée et prudente d'alcool dans le cadre d'un événement financé par l'entreprise ou lorsque vous représentez légitimement l'entreprise est autorisée. Toutefois, vous ne devez pas vous trouver dans les locaux de Citrix, à des événements Citrix ou sur le lieu de travail si vous consommez, êtes sous l'influence ou êtes affecté par des drogues illicites ou toute autre substance réglementée (sauf à des fins médicales approuvées).

Reportez-vous aux documents [Drug and Alcohol Policy](#) et [Alcohol Use Guidelines](#) de Citrix.

Citrix s'engage à respecter les lois relatives au travail en vigueur (telles que les lois concernant le travail des enfants et les lois relatives aux salaires, aux horaires et aux conditions de travail) et à travailler avec des partenaires socialement responsables qui respectent des normes élevées de comportement éthique et traitent leurs salariés équitablement et avec respect. Citrix assure une rémunération décente et équitable à tous ses employés. L'engagement des partenaires de Citrix envers la santé et la sécurité de leurs salariés est aussi important pour nous, et Citrix évitera de travailler avec des partenaires qui ne se conforment pas aux lois relatives au travail des enfants, aux salaires, aux horaires et aux conditions de travail. En outre, Citrix interdit et ne saurait tolérer que quiconque dans la communauté Citrix, y compris ses partenaires commerciaux et ses fournisseurs, se livrent à des pratiques d'esclavage ou de trafic d'êtres humains, de travail forcé ou de travail des enfants.

Reportez-vous au résumé sur le [droit du travail américain](#).

Éviter les conflits d'intérêts

Toujours divulguer les situations susceptibles de générer un conflit d'intérêts

Citrix vous encourage à prendre part à des activités légitimes, financières, commerciales ou autres, en dehors de votre travail, tant qu'elles n'entrent pas en conflit avec vos responsabilités vis à vis de Citrix.

Les conflits d'intérêts surviennent habituellement lorsque les intérêts personnels de l'individu interfèrent (ou semblent interférer) avec les intérêts de l'entreprise dans son ensemble. Ils peuvent survenir lorsque vous prenez des mesures ou avez des intérêts qui vous empêchent de faire votre travail objectivement ou de façon efficace, ou qui interfèrent avec votre capacité à prendre des décisions commerciales objectives au nom de Citrix. Des conflits peuvent également survenir lorsque vous, vos proches ou vos amis recevez des avantages inappropriés en raison de votre fonction chez Citrix.

Il est souvent difficile de déterminer si un conflit d'intérêts existe, et une telle situation peut se présenter inopinément. Si vous pensez que vous pouvez être en situation de conflit d'intérêts, réel ou potentiel, faites-en immédiatement part à votre manager et au [Chief Compliance Officer](#) par écrit. L'existence d'un conflit d'intérêts ne signifie pas forcément que l'activité ou l'action sera interdite. Toutefois, il est important de résoudre le conflit d'intérêts pour vous protéger vous et Citrix. Le fait d'avoir un conflit n'est pas nécessairement une violation du Code, mais le fait de ne pas le divulguer et de ne pas demander d'approbation en constitue une. Reportez-vous au formulaire sur la divulgation des conflits d'intérêts.

Exemples de conflits d'intérêts potentiels

Investissements

Détenir un investissement (directement ou indirectement) dans les activités d'un concurrent, d'un fournisseur, d'un client, d'un revendeur, d'un distributeur ou d'une autre entreprise faisant affaire avec Citrix qui pourrait influencer votre jugement concernant ce qui est dans l'intérêt de Citrix.

Autres emplois/services

Être employé par, fournir des services à ou représenter un concurrent, un fournisseur, un client, un revendeur, un distributeur ou une autre entreprise qui fait ou pourrait éventuellement faire affaire avec Citrix.

Opportunités commerciales de Citrix

Profiter d'une opportunité commerciale et être en concurrence avec Citrix en fournissant des services, en achetant ou en vendant des biens, ou en détournant Citrix d'une opportunité commerciale dans laquelle Citrix a ou est susceptible d'avoir un intérêt. Un employé Citrix peut renvoyer des clients à des fournisseurs tiers, mais doit d'abord obtenir l'autorisation de gestion Citrix et ne peut accepter aucuns frais, aucune commission ou aucune autre compensation pour cette activité de la part de quiconque, à l'exception de Citrix.

Utilisation des actifs de Citrix

Utiliser les fonds, les installations, l'équipement, le savoir-faire ou le personnel de Citrix pour toute activité professionnelle ou personnelle.

Cadeaux, divertissement, choses de valeur

Accepter (directement ou indirectement) une chose de valeur d'un concurrent, un fournisseur, un client, un partenaire, un revendeur ou un distributeur, ou en offrir à ces derniers, en particulier lorsque l'objectif est (ou semble être) d'influencer indûment une décision commerciale ou la relation.

Relations personnelles

Faire des affaires avec n'importe quel concurrent, fournisseur, client, revendeur, distributeur, ou toute autre entreprise détenue ou contrôlée par une connaissance. Également engager une connaissance, un membre de la famille ou un ami proche sans faire part de votre relation avec cette personne.

Question

Je suis chargé de sélectionner une société informatique extérieure, laquelle fournira certains services au bureau régional de Citrix. L'entreprise de mon beau-frère est située près du bureau régional, jouit d'une excellente réputation et serait la solution idéale. Est-ce que Citrix peut engager l'entreprise de mon beau-frère ?

Réponse

Éventuellement. Les salariés de Citrix sont censés prendre des décisions qui sont le meilleur intérêt de Citrix et qui évitent les conflits d'intérêts pour les salariés de Citrix. Tous les contrats entre Citrix et des tiers doivent être négociés selon le principe de pleine concurrence. Avant de recommander l'entreprise de votre beau-frère, vous devez faire part de cette relation familiale à votre manager et au Chief Compliance Officer, ainsi que tout avantage que vous pourriez retirer de cette décision d'engagement. Vous pouvez éventuellement vous retirer vous-même du processus de sélection. L'offre de l'entreprise de votre beau-frère doit recevoir la même attention que celle des autres fournisseurs afin que l'entreprise engage le meilleur fournisseur de services.

Citrix soutient et respecte ses communautés.

Citrix adopte un comportement responsable et prend soin des membres de la collectivité.

Citoyenneté et service à la collectivité

Le lien entre le travail et le bien-être est au cœur des efforts de la conscience sociale de Citrix. Citrix est pleinement engagée au sein de la collectivité et concentre ses ressources sur des projets collectifs, tels que le soutien aux familles dans le besoin dans lesquelles vivent et travaillent les salariés. Citrix soutient les domaines d'intérêt clés de l'enseignement primaire et secondaire, la gestion de l'environnement et le progrès technologique, verse des subventions d'entreprise, encourage les dons des salariés, favorise le bénévolat et offre des produits, permettant ainsi aux membres de la collectivité de profiter d'une vie stable, satisfaisante et enrichissante.

Tout don de bienfaisance au nom de Citrix doit être effectué conformément à un programme établi par l'équipe Citrix CorporateCitizenship de Citrix, avec l'approbation préalable de l'équipe CorporateCitizenship ou conformément à la politique Global Travel and Expense.

Reportez-vous à la section sur [le bénévolat et les dons](#) sur Backstage pour obtenir plus de détails.

Respect de l'environnement

Citrix respecte l'environnement et protège les ressources naturelles. Citrix respecte les lois et réglementations relatives à l'utilisation et à la préservation des terres, de l'air et de l'eau. Ma société s'est engagée à travailler avec des partenaires commerciaux socialement responsables qui agissent de même.

Protéger notre entreprise

Protéger les actifs de l'entreprise

Protéger les actifs de Citrix et ceux de nos clients et partenaires, en particulier les informations confidentielles

Utilisez toujours les actifs de Citrix à des fins commerciales légitimes. Lorsque ces actifs vous sont confiés, vous devez veiller à établir des mesures de protection suffisantes pour empêcher leur utilisation non autorisée, leur perte ou leur destruction.

Les informations confidentielles de Citrix sont un atout précieux. Vous devez utiliser les informations confidentielles uniquement dans les limites autorisées et seulement dans le cadre des activités commerciales de Citrix.

Qu'est-ce qu'une information confidentielle ?

Les informations confidentielles incluent toute information non publique qui peut être utilisée par les concurrents ou dont la divulgation peut nuire à Citrix, à ses clients, à ses partenaires commerciaux ou à ses fournisseurs.

De plus, Citrix reçoit et accepte de préserver la confidentialité de certaines informations de tiers (par exemple, en vertu d'un accord de confidentialité ou de non-divulgation). Il peut s'agir de données auxquelles nos clients nous donnent accès afin de fournir des services.

Votre responsabilité en matière de protection des informations confidentielles s'applique à tout type d'information, qu'elle soit ou non étiquetée ou désignée comme confidentielle ou exclusive, et s'applique également après avoir quitté Citrix. Vous êtes tenu de vérifier s'il existe ou non un accord de confidentialité approprié avant de divulguer des informations confidentielles à des tiers.

Si vous pensez que vous avez ou que quelqu'un d'autre a divulgué des informations confidentielles ou a utilisé les actifs de Citrix de manière abusive, même de manière involontaire, vous devez en discuter avec le [ChiefComplianceOfficer](#) immédiatement.

Points à retenir :

- Faites attention lorsque vous rangez des documents qui pourraient contenir des informations confidentielles appartenant à Citrix. Par exemple, vous ne devez pas télécharger ni stocker d'informations confidentielles appartenant à Citrix sur des systèmes de stockage ou des appareils non sécurisés ou non approuvés. Si vous avez des questions concernant les appareils et les systèmes qui ont été approuvés, veuillez contacter un membre de l'équipe de sécurité informatique.
- Ne donnez jamais vos mots de passe à une autre personne
- Ne discutez jamais d'informations confidentielles avec des personnes non autorisées. Cela pourrait inclure des membres de votre famille ou des amis susceptibles de transmettre involontairement ces informations à un tiers. Cela pourrait également inclure d'autres salariés non autorisés.
- Soyez prudent lorsque vous discutez d'informations confidentielles dans des endroits publics (par exemple, lors d'un salon commercial ou dans les toilettes, dans un restaurant, dans un avion ou dans un ascenseur).
- Faites attention lorsque vous téléchargez des pièces jointes ou lorsque vous cliquez sur des courriers électroniques ou des fichiers joints, car ils pourraient contenir des logiciels malveillants. Tous les fichiers reçus d'une source externe doivent faire l'objet d'une vérification pour s'assurer qu'ils ne contiennent pas de virus et de logiciels malveillants.
- Respectez les [lignes directrices de Citrix concernant les réseaux sociaux](#).

Question

Quels exemples d'informations confidentielles peut-on relever ?

Réponse

Les informations confidentielles peuvent inclure :

- le code source
- les modèles, les inventions et le savoir-faire
- les informations de recherche et de développement
- les informations sur les nouveaux produits et les plans marketing
- les renseignements sur les clients, les partenaires et les fournisseurs
- les données client que nous détenons ou traitons dans le cadre de nos services
- les tendances et les prévisions
- les données d'identification personnelles et les renseignements personnels sur la santé, y compris des informations sur les salariés
- les informations financières sur la performance et les objectifs
- les informations concernant les investissements, les acquisitions et les cessions

Protéger la propriété intellectuelle de Citrix

La propriété intellectuelle est la raison d'être de Citrix. Protégez-la.

Propriété intellectuelle de Citrix

Il est essentiel de définir, de protéger et de défendre les droits de Citrix en matière de propriété intellectuelle en raison de la valeur que cette dernière représente pour la société. Vous devez adopter des mesures pour protéger ces biens, qu'ils soient considérés comme confidentiels ou exclusifs, ou qu'ils contiennent un avis de droit d'auteur ou toute autre désignation. Vous devez toujours comprendre et respecter toutes les politiques qui ont trait à la propriété intellectuelle de Citrix et exiger des clients, fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils fassent de même.

Qu'est-ce que la propriété intellectuelle ?

La propriété intellectuelle comprend les secrets commerciaux, *le savoir-faire*, les brevets, les droits d'auteur, les marques de commerce et leurs représentations physiques, comme le code source. Reportez-vous au document [Patents, Intellectual Property Policies & Guidelines](#) de Citrix.

Les droits de propriété intellectuelle d'autrui

En plus d'assurer la protection de ses droits de propriété intellectuelle, Citrix respecte également les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Toute utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle d'un tiers risque d'engager la responsabilité de Citrix. Dans de nombreux pays, le vol et le détournement de la propriété intellectuelle peuvent également donner lieu à des sanctions pénales pour les personnes ayant commis ces infractions.

N'oubliez pas :

- Il est interdit de prêter, de copier, de télécharger, d'utiliser ou de distribuer, de manière directe ou indirecte, des informations confidentielles tierces à des clients, à des fournisseurs, à des prestataires de service, à des partenaires ou à toute personne non autorisée (y compris les salariés non autorisés de Citrix et les personnes externes), sauf si la transmission de ces renseignements est conforme aux termes convenus entre Citrix et le tiers.
- N'intégrez pas de logiciels de tiers (y compris des logiciels open source) dans les produits Citrix, sauf si vous y avez été spécifiquement autorisé. Consultez Backstage pour obtenir des instructions sur la soumission d'un ticket de demande open source et/ou contactez l'équipe Propriété Intellectuelle au sein du département Juridique pour plus d'informations.
- Étudiez et respectez les conditions de l'accord de licence des logiciels (par exemple, les dispositions concernant l'interdiction de copier, de procéder à une ingénierie inverse ou de distribuer les programmes).
- Utilisez du contenu créatif pré-approuvé de la bibliothèque des actifs de la marque à chaque fois que cela est possible. Avant d'utiliser des images de tiers issues de sources externes (y compris de sites Web comme Creative Commons), contactez l'équipe juridique pour obtenir les autorisations appropriées.

Question

Je suis un ingénieur qui travaille sur le développement d'une fonctionnalité d'un produit Citrix. Je suis tombé sur un composant open source développé par un tiers que j'aimerais intégrer dans un produit Citrix. Quelles mesures dois-je respecter ?

Réponse

Vous devez obtenir l'autorisation de votre responsable d'équipe ou de votre architecte, puis soumettre un ticket de demande formel à votre administrateur open source et au service juridique. Consultez Backstage pour obtenir des instructions sur le mode de soumission d'un ticket de demande. Si vous avez d'autres questions, contactez votre administrateur open source et/ou l'équipe juridique.

Protéger les informations personnelles

Vous devez toujours protéger la vie privée de nos salariés, de nos clients et de nos partenaires.

Dans le cadre de son activité, Citrix peut recueillir et conserver des données personnelles sur ses salariés et ses clients, ainsi que sur ses partenaires commerciaux et leurs salariés, leurs clients et leurs fournisseurs. Les données à caractère personnel englobent toutes les informations relatives à une personne identifiée ou identifiable, ou les informations qui sont liées ou peuvent être liées à une personne. Cela peut inclure des informations sur l'éducation, la situation financière, la situation professionnelle ou la santé d'une personne. Les types courants de données personnelles incluent les noms, les adresses, les numéros de téléphone, les adresses IP, la date de naissance, le numéro de sécurité sociale et autres numéros d'identification, ainsi que les numéros de compte bancaire ou de carte de crédit.

Dans le cadre de son engagement à respecter la vie privée et afin d'assurer le respect des lois sur la protection des données, Citrix vous demande de :

- respecter à tout moment la confidentialité des informations personnelles auxquelles vous avez accès dans le cadre de votre travail chez Citrix ;
- utiliser et consulter les informations personnelles uniquement dans les limites nécessaires pour vous acquitter de vos fonctions ;
- traiter les informations personnelles de sorte à empêcher toute perte accidentelle, toute modification ou tout accès non autorisé ;
- ne jamais divulguer des informations personnelles à toute personne ne travaillant pas chez Citrix sans y avoir été explicitement autorisé par votre manager et le représentant juridique local de votre région ;
- suivre les [politiques et programmes de Citrix de conservation des registres](#) concernant la sécurité des données afin de réduire au maximum l'utilisation, la collecte, la conservation, la perte ou la destruction de données personnelles et les dommages y afférents.

Si vous croyez que des informations personnelles ont été utilisées, perdues ou divulguées sans autorisation, vous devez immédiatement informer votre manager, le représentant juridique local de votre région ou le Chef du Personnel, ou utiliser les ressources décrites dans la section « Poser des questions et communiquer des préoccupations » figurant à la fin de ce Code.

Sachez que Citrix peut assurer la surveillance de systèmes, de ressources et d'infrastructures d'informations pour garantir leur conformité aux exigences internes, réglementaires ou légales. Les informations, données ou communications concernant les utilisateurs de Citrix stockées sur les systèmes ou réseaux Citrix sont considérées comme étant la propriété de l'entreprise.

Reportez-vous aux documents [Privacy Policies & Guidelines](#) et [Acceptable Use Policy](#) de Citrix

Question

Je travaille avec un prestataire indépendant sur un projet Citrix. Le prestataire m'a demandé de lui envoyer par courrier électronique certains renseignements relatifs au projet, notamment l'adresse résidentielle et la date de naissance de certains salariés de Citrix. Puis-je partager ces informations avec lui ?

Réponse

Non. Votre manager et le représentant juridique local de votre région devront approuver la divulgation des informations personnelles avant que vous ne puissiez les transmettre au prestataire. Vous devrez discuter des motifs commerciaux à l'origine de la demande avec votre manager et le représentant juridique local de votre région, ainsi que du mode de transmission des informations afin de minimiser le risque de perte ou de divulgation non autorisée.

Relations avec les clients et les tiers

Travailler de façon judicieuse

Les activités de Citrix doivent toujours être menées de façon éthique, honnête et équitable.

Dites la vérité.

Ne transmettez jamais de fausses informations (par écrit ou à l'oral) à quiconque, et abstenez-vous de toute déclaration trompeuse ou malhonnête. Tous les secteurs d'activité de Citrix et toutes ses relations sont concernés, quel que soit le lieu de transmission de ces fausses informations (par écrit ou à l'oral).

Tenez des registres précis et exacts.

Citrix s'engage à fournir, à tous les égards importants et en temps voulu, des informations complètes et exactes concernant la situation financière et les résultats de l'entreprise. Les registres et les livres de Citrix doivent à tout moment refléter de façon fidèle et honnête toutes les transactions effectuées. Assurez-vous que tous les documents que vous soumettez ou approuvez sont complets, sont exacts, ont été présentés en temps opportun et ont reçu les autorisations ou les signatures appropriées. Cela comprend les commandes des clients, les données sur les coûts, les chiffres de vente, les expéditions, les renseignements financiers, les rapports de dépenses, les relevés de temps, les noms des parties impliquées dans une transaction, les renseignements fournis à l'appui des demandes d'exception de prix, les incitatifs et les rabais et toute autre information importante relative à l'entreprise.

N'inscrivez aucune fausse transaction dans les registres de Citrix et ne participez jamais à une telle pratique. Et n'oubliez pas :

- Contractez uniquement des engagements auprès de nos clients et partenaires que lorsque vous êtes autorisé à le faire.
- Tous les engagements envers nos clients et les accords (écrits et verbaux) doivent être examinés et approuvés conformément à la politique de Citrix.
- Vous ne devez jamais modifier ou détruire les registres de l'entreprise d'une manière contraire aux politiques et procédures de Citrix.

Recueillez des informations de manière appropriée.

Pour affronter la concurrence, il est souvent nécessaire de recueillir des informations concurrentielles. Citrix doit cependant respecter la législation et les politiques de l'entreprise sur la collecte de telles informations. Vous pouvez seulement recueillir des informations sur les autres entreprises (y compris les concurrents) et les opportunités commerciales en utilisant des méthodes appropriées. Les pratiques illégales telles que l'intrusion, le cambriolage, les fausses déclarations, l'écoute téléphonique et le vol, le piratage et la fraude sont interdits. Vous ne devez jamais solliciter des informations confidentielles auprès des salariés (actuels ou anciens) et des clients d'un concurrent, ni accepter de telles informations intentionnellement.

Ayez des relations éthiques avec les fournisseurs.

Il est essentiel de faire preuve d'éthique lors de vos relations avec l'ensemble des fournisseurs de Citrix, et vous devez vous efforcer de développer des relations mutuellement bénéfiques. Les fournisseurs doivent toujours être choisis en fonction de facteurs objectifs comme le prix, la qualité, les produits ou les services offerts, ainsi que l'intégrité et la réputation du fournisseur.

Reportez-vous aux documents [Anti-Trust Policy](#) et [Anti-Bribery Policy](#) de Citrix.

Question

J'ai entendu un membre de mon équipe émettre des commentaires trompeurs sur le produit d'un concurrent pour obtenir un contrat. Que dois-je faire ?

Réponse

Toutes les activités de Citrix doivent être menées de façon éthique et équitable. Nous ne faisons pas de déclarations malhonnêtes ou trompeuses pour obtenir des avantages commerciaux. Vous devez en parler avec votre manager, le représentant juridique local de votre région ou Chief Compliance Officer.

S'assurer que les cadeaux et les divertissements sont appropriés

Tous les cadeaux, divertissements et autres avantages doivent être raisonnables.

Ne donnez, ne demandez ou n'acceptez jamais de valeur, en particulier des cadeaux, divertissements ou autres avantages, qui pourraient influencer (ou sembler influencer) la relation commerciale de bonne foi entre vous et une autre partie. Le fait d'offrir des cadeaux ou des divertissements est une pratique commerciale courante et habituelle en vue de renforcer légitimement les relations d'affaires. Cependant, la communauté Citrix doit veiller à ce que les cadeaux et les invitations à des divertissements échangés avec les partenaires ainsi que les clients, actuels ou potentiels, et les autres cadeaux et divertissements offerts et reçus de partenaires actuels ou potentiels, de clients et d'autres personnes sont de nature modeste et ne doivent pas donner l'apparence d'une irrégularité.

Offrir des divertissements et des cadeaux à des tiers

Les cadeaux et les divertissements doivent être raisonnables et fondés sur le fait qu'ils seront connus publiquement. La préférence doit être accordée aux marchandises de nature promotionnelle, telles que les articles de marque disponibles dans la boutique Citrix.

Vous ne devez jamais offrir, solliciter ou accepter d'objets de valeur, notamment des cadeaux, des divertissements ou d'autres avantages, qui pourraient influencer la relation commerciale légitime entre vous et un tiers (ou en donner l'impression).

Vous ne devez jamais donner, offrir ou accepter de cadeaux en espèces ou quasi-espèces (par exemple, des cartes-cadeaux ou des bons).

N'ayez jamais recours à une personne tierce (par exemple, un consultant extérieur, un revendeur ou un agent) pour échapper à ces interdictions ou les contourner.

Les cadeaux, les divertissements et les autres avantages doivent être correctement consignés et comptabilisés dans les registres financiers de l'entreprise.

Offrir des cadeaux ou des divertissements à des fonctionnaires est régi par un ensemble de règles beaucoup plus strictes. Pour plus d'informations, reportez-vous à la section suivante. En outre, certains clients et partenaires Citrix interdisent de donner des cadeaux de quelque nature ou valeur que ce soit (directement ou indirectement) à leurs employés, et vous êtes tenu de respecter leurs politiques.

Offrir des divertissements et des cadeaux à des tiers

Consultez la politique Global Travel and Expense de Citrix

Les mêmes principes s'appliquent lorsque vous recevez ou offrez des cadeaux ou des divertissements. La communauté Citrix doit toujours s'abstenir de demander, directement ou indirectement, des cadeaux, des divertissements ou d'autres avantages à une relation commerciale actuelle ou potentielle de Citrix.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, vous devez toujours en parler avec votre manager, le représentant juridique local de votre région ou le [Chief Compliance Officer](#), ou utiliser les ressources décrites dans la section « Poser des questions et communiquer des préoccupations » à la fin du présent Code.

Reportez-vous aux documents [Global Travel and Expense Policy](#) et [Anti-Bribery Policy](#) de Citrix.

Question

Un fournisseur avec lequel vous renégociez un contrat a invité les membres de mon équipe à un événement sportif professionnel. Puis-je accepter son offre ?

Réponse

Les événements sociaux avec les partenaires jouent un rôle important dans le renforcement des relations d'affaires. Toutefois, vous ne devez jamais laisser les cadeaux ou les divertissements influencer votre jugement professionnel. Les salariés de Citrix sont tenus de prendre des décisions commerciales qui sont dans le meilleur intérêt de Citrix. Si l'événement sportif est modeste et raisonnable, vous pouvez accepter l'invitation. Si l'événement sportif est un événement exceptionnel, vous devez discuter de l'invitation avec votre manager et le représentant juridique local de votre région avant de l'accepter. Vous devez vous assurer que l'invitation est appropriée et ne donne pas raisonnablement l'impression qu'un tiers essaie d'influencer nos décisions commerciales. Vous devez également discuter avec votre manager et le représentant juridique local de votre région des circonstances spécifiques se rapportant à l'invitation : dans le cas présent, vous êtes actuellement en train de négocier un contrat avec ce fournisseur.

Ne jamais offrir de pots-de-vin ou d'incitations financières

Citrix interdit l'octroi de pots-de-vin, de dessous-de-table ou d'autres paiements inappropriés, quelles que soient les pratiques locales ou l'intensité de la concurrence.

Les lois et normes régissant les paiements versés aux fonctionnaires sont complexes : les paiements autorisés pour les clients d'affaires peuvent être illégaux pour les fonctionnaires et, dans certains cas, être considérés comme une infraction à la loi. Sachez que les salariés des entreprises publiques peuvent être considérés comme des fonctionnaires.

Ces règles simples vous aideront à faire face à la plupart des situations :

Vous ne devez jamais offrir, donner, solliciter ou accepter de l'argent ou un objet de valeur en vue :

- d'obtenir, de conserver ou de diriger une activité commerciale ; ou
- d'offrir ou de recevoir un quelconque traitement de faveur ou un avantage commercial inapproprié.

N'ayez jamais recours à une personne tierce (par exemple, un consultant extérieur, un revendeur ou un agent) pour échapper à cette interdiction ou la contourner. Par exemple, ne donnez pas d'argent ou d'objet de valeur à un tiers si vous avez des raisons de penser qu'il pourrait transmettre cet argent ou cet objet à une personne tierce, telle qu'un fonctionnaire. Les honoraires, les commissions et les frais payés à des consultants externes, des revendeurs ou des tiers doivent être facturés à un coût raisonnable selon les services offerts, et doivent correspondre à des normes acceptables.

Respectez toujours les lois anti-corruption dans les régions où Citrix a des activités, y compris la loi anti-corruption du Royaume-Uni (BriberyAct) et la loi anti-corruption sur les transactions à l'étranger (FPCA, ForeignCorrupt Practices Act) qui s'applique à l'ensemble des opérations de Citrix à l'échelle internationale et répertorie les activités interdites lors des transactions commerciales avec les fonctionnaires à l'étranger.

Les contributions de Citrix, ou en son nom, à un homme politique, à un candidat ou à un titulaire d'une fonction administrative ou d'un parti politique sont interdites. Vous devez éviter les contributions politiques personnelles qui pourraient donner lieu à un conflit d'intérêts ou en donner l'impression. Voir activités politiques et politique de lobbying.

Le but de tous les parrainages Citrix doit être de promouvoir les activités de Citrix, ses produits, services ou sa marque et de ne pas bénéficier directement ou indirectement à une personne.

Des fonctionnaires étrangers ou d'autres personnes demandent parfois aux salariés de Citrix travaillant ou voyageant dans certains pays dans le cadre de leurs fonctions de payer pour certains privilèges, services ou actions normalement offerts gratuitement. Les paiements de cette nature, souvent appelés paiements de facilitation, ne sont pas autorisés.

Reportez-vous au document [Anti-Bribery Policy](#) de Citrix.

Question

Il s'avère qu'un de nos revendeurs verse des pots-de-vin pour décrocher des contrats. Que dois-je faire ?

Réponse

Les lois anticorruption interdisent les paiements effectués soit directement (par Citrix) soit indirectement (par nos partenaires). Si vous savez ou pensez qu'un quelconque partenaire de Citrix se livre à des activités illicites, y compris le versement de pots-de-vin sous quelque forme que ce soit, vous devez immédiatement faire part de vos préoccupations au représentant juridique local de votre région ou au Chief Compliance Officer, ou utiliser les ressources répertoriées dans la section « Poser des questions et communiquer des préoccupations » figurant à la fin du présent Code.

Lois et réglementations importantes

Faire preuve de prudence lors de l'achat ou de la vente d'actions de l'entreprise

Ne jamais utiliser d'informations privilégiées dans la négociation des actions de l'entreprise

Le délit d'initié et la divulgation d'informations boursières sont des délits pénaux dans de nombreux pays où Citrix exerce ses activités. Veuillez prendre connaissance des politiques spécifiques de Citrix applicables à ces activités.

Informations privilégiées

Il s'agit d'informations propres à une entreprise qui ne sont pas connues du grand public et qui sont susceptibles d'influencer la décision d'un investisseur relativement à l'achat, à la vente ou à la détention d'actions de l'entreprise. Elles peuvent comprendre des informations indiquant qu'un événement va très probablement ou probablement se produire.

Délit d'initié

Le délit d'initié implique un délit que commet une personne qui vend ou achète des actions de Citrix ou de toute entreprise en se basant sur des informations privilégiées dont elle dispose sur Citrix ou sur toute autre entreprise.

Divulgation d'informations boursières

La divulgation d'informations boursières désigne la révélation d'informations privilégiées sur Citrix ou sur toute autre entreprise à un tiers (par exemple, un parent, un collègue ou un ami) dans le but de permettre à celui-ci d'acheter ou de vendre des actions de Citrix ou de toute autre entreprise en se basant sur ces informations. La personne qui dévoile les informations privilégiées (le divulgateur) et celle qui les reçoit aux fins de négociations boursières engagent leur responsabilité. Celle-ci inclut tout bénéfice réalisé ou toute perte évitée grâce aux informations divulguées, ainsi que les amendes, les sanctions pécuniaires et autres peines.

Gardez toujours à l'esprit les informations suivantes :

- Ne divulguez jamais d'informations privilégiées aux personnes qui ne font pas partie de Citrix ou à celles qui en font partie mais ne doivent pas y avoir accès, à moins qu'une telle divulgation soit approuvée par le [Chief Compliance Officer](#) et soit nécessaire à l'exécution de vos tâches.
- Il est illégal de s'engager dans la négociation d'actions de Citrix tout en étant en possession d'informations privilégiées. Vous n'êtes pas autorisé à négocier des actions tant que les informations ne sont pas rendues publiques. Si vous avez des questions quant à la négociation en règle des actions de Citrix, vous devez vous mettre en rapport avec le Directeur de la conformité.

Reportez-vous au document [Politique relative au délit d'initié](#) de Citrix.

Question

J'ai appris que Citrix réalise une très bonne performance trimestrielle et que son chiffre d'affaires devrait dépasser les prévisions. Puis-je acheter des actions de Citrix ?

Réponse

Non. Vous n'êtes pas autorisé à acheter ou à vendre des actions de Citrix tant qu'il n'a pas été annoncé publiquement que Citrix s'attend à dépasser ses objectifs en matière de chiffre d'affaires trimestriel. Les données dont vous disposez sont des informations privilégiées. Toute négociation d'actions de Citrix ne peut être effectuée qu'après qu'une annonce a été faite au public et que celui-ci a eu la possibilité d'assimiler les informations divulguées. Si vous disposez d'informations privilégiées, vous et vos proches n'êtes pas autorisés à négocier les actions de Citrix. Renseignez-vous toujours auprès du Chief Compliance Officer si vous envisagez d'exécuter une transaction boursière dans ces circonstances.

Respecter les mesures de contrôle du commerce international

Des mesures de contrôle complexes et hautement réglementées du commerce international régissent les activités de Citrix.

De nombreux pays réglementent les transactions commerciales internationales comme les importations, les exportations et les transactions financières internationales, pour diverses raisons, y compris la sécurité nationale et la politique étrangère.

Toutes les activités de Citrix doivent être pleinement conformes aux lois et aux réglementations commerciales en vigueur aux États-Unis, ainsi qu'aux lois similaires en vigueur dans les pays où Citrix exerce ses activités.

En particulier, la réglementation relative au contrôle des exportations limite l'exportation à partir des États-Unis, et la réexportation à partir de l'étranger, de produits équipés d'une fonctionnalité de chiffrement, y compris les produits de Citrix dotés de cette fonctionnalité. Ces produits peuvent nécessiter un examen par le ministère américain du Commerce ou une licence délivrée par celui-ci avant toute exportation ou réexportation. Ces réglementations limitent également le déploiement de certaines technologies à l'intention des personnes non américaines, quel que soit l'endroit où ce déploiement est susceptible d'avoir lieu.

Les produits de Citrix peuvent également être soumis à des réglementations interdisant la plupart des transactions avec certains pays, entités et personnes spécifiques.

Il vous incombe de déterminer si les mesures américaines de contrôle du commerce international sont applicables aux transactions réalisées par votre unité commerciale (y compris en dehors des États-Unis). Si vous avez des questions ou des préoccupations sur les lois ou les réglementations, ou sur la façon dont elles pourraient s'appliquer à votre unité commerciale, discutez-en avec le [ChiefComplianceOfficer](#).

Reportez-vous au document [Global Trade Compliance Guidelines](#) de Citrix.

Question

J'envisage de conclure une vente potentielle avec un client résidant dans un pays qui peut être soumis aux restrictions commerciales américaines ou internationales. Que dois-je faire ?

Réponse

Les mesures américaines de contrôle des exportations classent certains pays comme des pays soumis à un embargo. Ainsi, une vente à un client résidant dans l'un de ces pays constituerait une violation des réglementations fédérales sur l'exportation et de la politique de Citrix. Pour confirmer que vous ne pouvez effectivement pas procéder à la vente, contactez le représentant juridique local de votre région ou le ChiefComplianceOfficer.

Pratiquer une concurrence loyale en permanence

Citrix s'engage à pratiquer une concurrence libre, loyale et ouverte sur le marché mondial.

La communauté Citrix doit se conformer à toutes les lois qui promeuvent la concurrence et éviter des activités commerciales ou des pratiques qui restreindraient illégalement la concurrence. Des questions ayant trait aux règles antitrust, à la concurrence déloyale et à la réglementation du commerce peuvent surgir dans le cadre de rapports avec les concurrents, les fournisseurs, les distributeurs, les revendeurs, les partenaires ou les clients.

Dans le cadre de la conduite d'activités pour Citrix, veillez à ne pas :

- divulguer de façon inopportune des informations confidentielles de Citrix en vue de gagner des parts de marché ;
- vous engager dans des discussions concernant les coûts, les prix, les conditions de vente, les territoires, les appels d'offres ou les clients avec des salariés de concurrents au sein d'organisations professionnelles, d'organismes de normalisation, de consortiums ou d'autres organismes du secteur.

Bien que les principes fondamentaux des lois antitrust et des lois sur la concurrence s'appliquent dans le monde entier, il existe des différences importantes entre les pays et les régions. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant les règles antitrust ou la concurrence déloyale, surtout si vous êtes engagé dans la conduite d'activités pour le compte de Citrix en dehors des États-Unis, discutez-en avec le [ChiefComplianceOfficer](#).

Reportez-vous au document [Anti-Trust Policy](#) de Citrix.

Question

Lors d'une récente réunion d'une organisation professionnelle, l'un des concurrents de Citrix a commencé à dévoiler volontairement des informations sur ses tendances de prix. Dois-je transmettre ces informations au service du marketing ? Dois-je prendre d'autres initiatives ?

Réponse

Vous ne devez pas transmettre ces informations au service du marketing ou à tout autre service. Contactez immédiatement le représentant juridique local de votre région ou ChiefComplianceOfficer pour discuter de la question. Si vous vous retrouvez dans une réunion au cours de laquelle un concurrent commence à dévoiler volontairement des informations sur sa stratégie en matière de prix, vous devez quitter la réunion immédiatement. Autrement, les gens pourraient penser que vous complotez pour fixer les prix ou que vous participez à une activité qui limite la concurrence.

Poser des questions et communiquer des préoccupations

Poser des questions et communiquer des préoccupations

S'exprimer et signaler ses préoccupations

La communauté Citrix a l'obligation de poser des questions ou de signaler ses préoccupations sur les éventuelles violations du présent Code, des politiques de Citrix et des lois. Puisqu'il est essentiel que vous vous sentiez à l'aise pour poser des questions et pour exprimer vos préoccupations, Citrix s'engage à mettre à votre disposition divers moyens pour y parvenir en toute confidentialité et en tout anonymat, si vous le souhaitez. Veuillez noter que, dans certains pays où Citrix exerce ses activités, il n'est pas possible de signaler ses préoccupations de manière anonyme.

Généralement, vous pouvez évoquer la question avec votre manager, ce qui suffit souvent à régler le problème. Dans certaines situations, il peut vous paraître préférable ou souhaitable d'aborder la question avec quelqu'un d'autre, parce que vous vous sentez plus à l'aise avec une autre personne, car votre manager est impliqué ou bien encore car vous estimez que ce dernier ne vous a pas compris ou qu'il n'a pas traité la question de manière adéquate. Citrix sait qu'il n'est pas toujours facile de se retrouver dans cette situation. Dans ces situations, il est important de toujours garder à l'esprit que vous disposez de diverses autres options pour vous faire entendre.

Si vous êtes un manager, vous devez également communiquer à votre supérieur hiérarchique les questions dont vous avez connaissance ou qui vous ont été signalées.

Aucunes représailles

Citrix ne tolérera aucune mesure de représailles ou décision défavorable à votre égard pour avoir signalé ou aidé à dissiper, de bonne foi, toute inquiétude concernant des violations possibles des lois, du présent Code ou des politiques de Citrix. Si vous estimez que vous subissez une forme quelconque de représailles, vous devez le signaler par le biais des ressources ci-après.

Des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement ou à la rupture de toute autre relation commerciale peuvent être prises à l'encontre de toute personne ayant adopté des mesures de représailles.

Question

Mon manager m'a demandé de faire quelque chose qui, je pense, enfreint ce Code. Que dois-je faire ?

Réponse

La première chose à faire est d'en parler à votre manager pour vous assurer qu'il n'y a pas de malentendu et qu'il comprend que cela vous préoccupe. Si vos doutes subsistent, vous devez aborder la question avec le responsable hiérarchique de votre manager ou le représentant juridique local de votre région, ou utiliser les ressources répertoriées dans la section « Poser des questions et communiquer des préoccupations » figurant à la fin du présent Code.

Voici les différentes façons dont vous pouvez poser des questions et soulever vos préoccupations en toute confidentialité et en tout anonymat, si vous le souhaitez et si cela est autorisé dans votre pays.

Vous n'êtes pas tenu d'être certain que notre Code de conduite professionnelle, une politique de Citrix, une loi ou une réglementation a été enfreint avant de demander de l'aide tant que vous communiquez votre préoccupation en toute bonne foi. Toutes les ressources ci-dessous sont mises à votre disposition pour vous offrir des conseils, prendre vos préoccupations au sérieux et régler les problèmes que vous soulevez.

Abordez la question avec le service des ressources humaines.

Envoyez un courrier électronique à l'adresse [ASKHR\(US\)@citrix.com](mailto:ASKHR(US)@citrix.com) ou composez le 1 800 4 Citrix (1 800 424 8749), poste 27547, si vous êtes aux États-Unis.

Mettez-vous en rapport avec votre manager local des ressources humaines si vous êtes en dehors des États-Unis.

Mettez-vous en rapport avec Donna Kimmel, Chief People Officer, Donna.Kimmel@citrix.com, +954 229 6125

Aborder la question avec le représentant juridique local de votre région

Abordez la question avec :

Angie Au-Yong, Vice President & Chief Compliance Officer
Angie.Au-Yong@citrix.com, +852 21005084

Pour effectuer un signalement, utilisez les rapports HelpLine de Citrix disponibles accessible sur citrix.alertline.com** ou [via backstage](#).

Citrix étudiera la question.

Citrix étudiera rapidement toutes les questions signalées, au cas par cas, et prendra des mesures raisonnables pour protéger votre identité. Dans certains cas, Citrix se réserve le droit de rapporter les violations aux organismes de régulation ou aux forces de l'ordre.

** Les divers services d'assistance téléphonique de Citrix sont gérés par Navex pour veiller à ce que vous vous sentiez à l'aise pour évoquer une question en toute confidentialité et en tout anonymat, si vous le souhaitez et si cela est autorisé dans votre pays. Navex est un tiers de confiance qui gère la réception de toute question que vous soulevez. Son rôle est d'agir comme un intermédiaire confidentiel entre Citrix et vous-même et de vous permettre de poser des questions et d'exprimer vos préoccupations.